



Institut
Bois-Robert
Enseignement privé - Internat



A Global Education Company

Dossier d'inscription

2017

Summer Camps

Institut Bois-Robert - 49370 BÉCON-LES-GRANITS

Tél. 02 41 77 90 14 - Fax 02 41 77 97 90

secretariat.boisrobert@gmail.com

Berlitz - 01 44 94 50 36

jeunes@berlitz.fr

Accueil

Nous accueillons les enfants le dimanche de 16h30 à 18h00. Une navette de l'institut assure les allers et venues de la gare d'Angers à notre établissement, le dimanche vers 17h00 et

le samedi à 11h30.

Vous recevrez plus de détails et d'informations pratiques avec la confirmation d'inscription.

Encadrement

La Directrice du stage est joignable au standard de l'école pendant toute la durée du stage. Outre les cours et activités assurés par les professeurs formés par Berlitz, les enfants sont encadrés par des animateurs titulaires du BAFA. En ce qui concerne les activités sportives, il est

notamment possible de pratiquer basket, volley, football, badminton, baseball... Des maîtres d'internat et surveillants sont présents la nuit. Pour le stage de 2 semaines consécutives, possibilité de rester le WE sans supplément (encadrement le WE en français / hors stage d'anglais).

Fournitures et trousseau

Chaque élève devra apporter des copies (simples ou doubles), de la colle et des ciseaux. Pour l'internat, il est nécessaire que chaque élève dispose du linge de corps pour la durée du stage, d'un nécessaire de toilette dont une serviette de bain, d'une tenue de sport, d'un blouson et de crème solaire. Il est possible de louer les draps et la couverture au prix de 35 euros pour une semaine et 45 euros pour deux semaines.

Ceux qui ne souhaitent pas bénéficier du service "location linge" devront apporter une paire de draps, une taie de traversin, une couverture, une couette ou un duvet.

Il est conseillé aux enfants de ne pas détenir plus de 30 euros d'argent de poche par semaine puisque les dépenses sont réduites à l'achat de timbres ou friandises. Dans tous les cas, il est préférable de posséder de petites espèces et de les laisser au secrétariat.

Sécurité

Le directeur et les maîtres d'internat veillent à la bonne santé des enfants et prescrivent les soins pour les maux bénins. Le médecin est immédiatement prévenu en cas de doute. Les frais médicaux sont à la charge des familles et font l'objet d'une facturation à la fin du stage.

Les enfants sont couverts par la Responsabilité Civile du chef d'établissement pour les conséquences des dommages corporels causés à autrui au cours des activités scolaires, extra-scolaires et les trajets. La garantie individuelle

couvre les accidents corporels au cours des activités scolaires, extra-scolaires et trajets à hauteur des montants suivants : Décès : 2 286 euros - Invalidité : 15 245 euros - Frais de traitement : 7 622 euros

L'Institut Bois-Robert a été ouvert en 1968 et déclaré aux autorités de l'Éducation Nationale. Il est reconnu comme collège et lycée privés par le Rectorat de Nantes – Académie de Nantes.

L'établissement est aux normes d'hygiène et de sécurité les plus strictes imposées par les services départementaux.

Extrait du règlement

Au début de chaque stage, la directrice du stage présente le règlement aux élèves. Nos exigences de travail et de comportement y sont notamment précisées.

Si nous faisons preuve d'une certaine souplesse, puisqu'il s'agit de vacances, nous restons fermes et intransigeables sur les points suivants : vol, consommation d'alcool et/ou de drogue, vandalisme ou agression physique.

Ces actes entraînent le renvoi immédiat et définitif.

Nous conseillons aux enfants de laisser chez eux bijoux, jeux électroniques, tablettes, radios...

En cas de disparition ou de destruction, ces objets ne pourront être remboursés. Ils peuvent néanmoins être déposés au secrétariat de l'établissement.

Le téléphone portable n'est autorisé que sur une plage horaire limitée. Il devra donc être remis au responsable dès l'arrivée du stage.

Renseignements complémentaires

Pièces à fournir obligatoirement : Photo d'identité

- Copie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève ou du livret de famille
- Attestation de l'assurance responsabilité civile
- Copie de la carte Vitale et de la complémentaire santé le cas échéant
- En cas de séparation des parents, document attestant que vous avez la garde de l'enfant pendant la période du séjour
- Copie de toute décision de justice concernant votre enfant
- Copie des trois derniers bulletins scolaires
- Fiche sanitaire de liaison

Eléments comportementaux à prendre en compte :

Sports préférés :

Autres informations à nous communiquer :

Conditions financières

- 1 - Ce bulletin doit nous être retourné accompagné d'un versement de réservation de 300 euros (stage d'une semaine) ou de 600 euros (stage de deux semaines). En cas de désistement, cette somme reste acquise à l'Institut.
- 2 - Le versement du solde du séjour doit se faire au plus tard 15 jours avant le début du stage.

Pour des raisons tenant notamment à l'organisation de ces cours, il est expressément convenu, et M. / Mme* déclare l'accepter, qu'en cas de départ anticipé de l'élève, quel qu'en soit le motif, toutes les sommes resteront acquises à l'institut.

*Mentionner le nom du signataire.

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :